

Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Mardi 9 juin 2020

Procès-verbal

Etaients présents (41 personnes, représentant 38 sociétés) :

Pour les sociétés :			
	ANTEA GROUP/ICF	M.	GUELORGET
	APAVE	M.	DAUBIGNY
	APOGEO	M.	CHARTAUX
	ARCADIS	M.	PLANEL
	ARTELIA	M.	KALCK
	BIOGENIE	M.	BOURGET
	BREZILLON	M.	GALLEGO
	BUREAU VERITAS	M.	ORDRONNEAU
	BURGEAP	Mme	HAMON
	COLAS ENVIRONNEMENT	M.	RHEINBOLD
	<i>COLAS ENVIRONNEMENT</i>	M.	SENECHAUD
	COTEG	M.	QUIGNON
	DEKRA	M.	DESCHAMPS
	EACM	Mme	DELMOTTE
	EGIS	M.	SAUTOUR
	EIFFAGE-GAUTHEY	M.	ABELLO
	ELEMENT-TERRE	Mme	CROZE
	EODD	M.	GALDEMAS
	ERG ENVIRONNEMENT	Mme	AUGY
	ERM	M.	SHARP
	<i>GEOTEC</i>	M.	FRANGEUL
	GOLDER	M.	CORIO
	GRS VALTECH	M.	JAY
	HPC ENVIROTEC	M.	de NANTEUIL
	IDRA	M.	BELLEC
	INOVADIA	Mme	LACOUR
	LHOTELLIER DEPOLLUTION	M.	ALIX
	ORTEC GÉNÉRALE DE DÉPOLLUTION	M.	ROMERO
	RAMBOLL	Mme	FOURNIER
	REMEA	M.	KLEIN
	RSK ENVIRONNEMENT	M.	MALHERBE
	SEREA	M.	GUEGUEN
	SERPOL	M.	VANNIER
	SETEC-HYDRATEC	M.	BRETON
	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	M.	FOURAGE
	SOLEO SERVICES	M.	RIHOUEY
	SUEZ	M.	CAVAREC
	<i>SUEZ</i>	M.	DEVIC-BASSAGET
	TAUW France	M.	HIEZ
	VALGO	M.	BOUCHÉ
Pour l'UPDS :	UPDS	Mme	DE LA HOUGUE
	<i>Cabinet NELLE</i>	Mme	NELLE
	<i>Commissaire aux comptes</i>		

(En gras les représentants officiels)

Étaient représentés (via un pouvoir) - 6 sociétés :

Pour les sociétés :	COSSON	M.	RAYMOND (par COLAS - M.SENECHAUD)
	EXTRACT	M.	CHARDON (par VALGO - M.BOUCHÉ)
	NAVARRA TS	M.	SERVANT (par GRS VALTECH - M. JAY)
	SECHE ES	M.	MUTH (par SERPOL - M.VANNIER)
	SOLER ENVIRONNEMENT	M.	JUMEAU (par ARTELIA - M.KALCK)
	TESORA	M.	CARRERAS (par SEREA - M.GUEGUEN)

Étaient absents et non représentés - 4 sociétés :

Les sociétés :	AECOM	M.	PRICOP-BASS
	BG INGÉNIEURS CONSEILS	M.	MARECHAL
	CONSEILS ET ENVIRONNEMENT	M.	BEAUDROT
	FONDASOL	M.	GALDEANO

1. Accueil et introduction

Le 9 juin 2020 à 9h, les membres de l'Union des professionnels de la dépollution des sites (UPDS) se sont réunis en visio-conférence en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par mail en date du 26 mai 2020.

- L'Assemblée est présidée par Franck BOUCHÉ, Président de l'UPDS ;
- Christel de LA HOUGUE, Déléguée Générale, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (38 membres présents + 6 pouvoirs, soit 44 membres représentés), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 des statuts.

L'AG commence à 9 h par un mot de bienvenue, par l'accueil des nouveaux adhérents de l'UPDS (ELEMENT-TERRE arrivé fin 2019, GEOTEC, IDRA et SETEC HYDRATEC arrivés début 2020).

Puis l'ordre du jour est rappelé par le Président de séance :

- Accueil et introduction
- Tour de Table : État du marché, bilan 2019 et perspectives 2020
- Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2019.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2019.
- Résolution n°1 - Approbation des comptes 2019.
- Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2019.
- Résolution n°3 - Affectation du résultat 2019.
- Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2019.
- Résolution n°5 - Présentation et vote du budget 2020.
- Résolution n°6 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts
- Résolution n°7 : Election des huit membres du Bureau (4 par collège) selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS
- Résolution n°8 - Approbation, selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS, de la répartition des postes (y compris Présidence) au sein du nouveau Bureau de l'UPDS.
- Questions diverses

2. Tour de table : État du marché, bilan 2019 et perspectives 2020

Les réactions des adhérents présents sont majoritairement positives et mettent en évidence une bonne croissance des chiffres d'affaires sur l'année 2019 par rapport à ceux de 2018, ainsi qu'une amélioration des marges.

Les perspectives pour 2020 étaient plutôt bonnes au début de l'année mais l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 se fait d'ores et déjà sentir. Les clients, notamment industriels, reportent les chantiers. La majorité des adhérents souffre d'un retard de facturation d'un à deux mois et anticipe une diminution de son chiffre d'affaires à fin 2020 de l'ordre de 10 à 20% par rapport à 2019.

3. Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2018

Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier sont fournis en annexe.

Le rapport moral de l'UPDS est présenté par les membres du Bureau.

1 nouvel adhérent a intégré l'UPDS en 2019 : Elément-Terre dans le collège travaux.

En 2018, les adhérents totalisent 473 M€ de CA SSP, toujours réparti à 67% en travaux et 33% en études. Le CA SSP 2018 progresse de 7,5% rapport à celui de 2017, notamment du fait de l'évolution du CA du collège travaux (+9,7%) et dans une moindre mesure de celui du collège ingénierie (+3,3%). La croissance moyenne annuelle constatée sur 10 ans pour l'ensemble des adhérents de l'UPDS est de 4,1%. L'UPDS représente environ 2300 salariés en 2018. La parité est respectée dans le collège ingénierie mais des efforts sont encore à faire au sein du collège travaux.

L'année 2019 a été marquée par l'énergie consacrée par l'UPDS au travail de promotion des métiers des SSP avec l'appui d'un cabinet de conseil. L'objectif était de mieux faire connaître le secteur des SSP et d'attirer l'attention sur les bénéfices, notamment sanitaires, liés à une meilleure prise en considération des questions de pollution des sols et des eaux souterraines. Des propositions d'évolutions réglementaires et fiscales en lien avec les SSP ont été présentées à de nombreux interlocuteurs et l'UPDS a activement participé aux travaux du GT reconversion des friches initié par Mme la Ministre Emmanuelle Wargon. L'UPDS a également été auditionnée par le GT SSP du HCSP et a fourni une contribution écrite à la demande de la commission d'enquête du Sénat sur Lubrizol.

En lien avec ce travail de promotion des SSP, l'UPDS a poursuivi ses actions de communication : publication de 2 UPDS Mag, création d'une page UPDS sur LinkedIn qui a déjà 1500 abonnés, articles dans la presse, interventions lors de colloques...

L'année 2019 dans le domaine des SSP a été marquée par le démarrage de nombreux groupes de travail en vue de la rédaction de guides. Seul le guide méthodologique sur le Plan de Conception des Travaux, à la rédaction duquel l'UPDS a largement contribué, a été publié fin 2019.

Le rapport financier 2019 est présenté par F.BOUCHE, Président de l'UPDS.

Par rapport au bilan de l'année 2018, les recettes ont légèrement diminué (-4%) du fait du départ de deux adhérents et de la fusion d'ICF et d'ANTEAGROUP, en partie compensé par l'arrivée d'Elément-Terre et la progression des CA en 2018. Les dépenses ont augmenté de 12%, principalement du fait de l'accompagnement par le cabinet conseil pour améliorer la promotion des métiers SSP et de l'augmentation du temps de travail de la déléguée générale. Ces coûts sont en partie compensés par l'absence de salon POLLUTEC les années impaires.

Par rapport au budget prévisionnel 2019, les recettes sont conformes aux prévisions et les dépenses inférieures de 17%.

Les comptes affichent un déficit de 47 395 €, en très nette augmentation par rapport à 2018 mais inférieur aux prévisions (déficit estimé à 70 534 € lors de la présentation du budget 2019).

Comme évoqué dans le tour de table, la crise sanitaire liée au COVID aura un impact sur l'activité des adhérents de l'UPDS. Cet impact se fera ressentir sur les recettes de l'UPDS de manière décalée (sur les cotisations 2021, basées sur le chiffre d'affaires 2020 des adhérents). Toutefois, du fait des réserves statutaires disponibles, cet impact ne devrait pas mettre en péril la pérennité du Syndicat.

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2019

Le rapport du commissaire aux comptes est fourni en annexe.

Mme NELLE, commissaire aux comptes, fait la lecture de son rapport pour l'année 2019. Elle attire l'attention des adhérents sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels relatif aux autres informations et en particulier aux informations postérieures.

5. Résolution n°1 - Approbation des comptes 2019

VOTE : Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

6. Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2019

VOTE : Le rapport financier 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7. Résolution n°3 - Affectation du résultat 2019

Il est proposé de financer le déficit des comptes 2019 grâce au fonds de réserves statutaires de l'UPDS. Après affectation du résultat 2019, les réserves statutaires de l'UPDS à fin 2019 s'élèvent à 210 473,51 €

VOTE : L'affectation du déficit 2019 aux réserves statutaires de l'UPDS est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

8. Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2019

VOTE : Le rapport moral 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés,

9. Résolution n°5 - Présentation et vote du budget 2020

En l'absence de Tudor PRICOP BASS, trésorier de l'UPDS, Franck BOUCHE présente le budget 2020.

Le budget 2020 prévoit un déficit de 12 780 €, financé sur les réserves de l'UPDS. Les recettes sont estimées en légère augmentation (car les cotisations 2020 sont basées sur les CA 2019, qui ont connu une belle croissance et plusieurs nouveaux adhérents sont déjà arrivés).

Les dépenses diminueront de 9% par rapport à 2019, du fait :

- ✓ Diminution de certains postes de dépenses :
 - frais d'accompagnement par le cabinet-conseil en affaires publiques
 - cotisations à tiers (départ du réseau Nicole)
 - salaires et charges, du fait du non remplacement de S.Chambon avant septembre 2019.
- ✓ Augmentation de certaines dépenses :
 - Fin de phase 1 et lancement de la phase 2 de l'étude ITGA sur l'évaluation de l'exposition

VOTE : Le budget 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

10. Résolution n°6 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts

Le mode de calcul de la cotisation des adhérents ACTIFS présenté à l'article 2 du règlement intérieur de l'UPDS, en vigueur depuis 2007 est conservé.

Les montants forfaitaires des cotisations des adhérents ASSOCIES prévus à l'article 3 du règlement intérieur de l'UPDS (1500 € nets pour les organismes sans activité commerciale ; 5000 € net pour les organismes avec une activité commerciale) sont également maintenus.

L'appel de cotisations pour 2020 s'est effectué en 2 étapes : un acompte correspondant à 50% de la cotisation 2019 a été appelé en mars 2020 ; le solde sera appelé après l'AGO.

VOTE : Le mode de calcul de la cotisation pour les adhérents ACTIFS et les montants des cotisations forfaitaires pour les adhérents ASSOCIES pour l'année 2020 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

11. Résolution n°7 : Election des huit membres du Bureau (4 par collège) selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS

Les votes se font par voie électronique du fait du mode dématérialisé de l'AG à cause de la crise sanitaire liées au COVID-19 et à bulletin secret, en application de l'article 18 des statuts.

Collège ingénierie :

30 Inscrits, 26 votants dont 2 pouvoirs, 26 votes exprimés, 0 bulletin blanc, 0 abstention.

Sont élus pour le collège ingénierie :

Jean-François KALCK – 24 voix
Yves GUELORGET – 19 voix
Ingrid HAMON – 18 voix
Nicolas FOURAGE – 14 voix

Ne sont pas élus pour le collège ingénierie :

Julien BRETON – 13 voix
Pierre SAUTOUR – 12 voix

Collège Travaux:

18 Inscrits, 18 votants dont 4 pouvoirs, 18 votes exprimés, 0 bulletin blanc, 0 abstention.

Sont élus pour le collège travaux :

Pierre-Yves KLEIN – 18 voix
Franck BOUCHÉ – 17 voix
Boris DEVIC-BASSAGET – 15 voix
Laurent JAY – 13 voix

N'est pas élu pour le collège travaux :

Jonathan SENECHAUD – 9 voix

12. Résolution n°8 – Approbation, selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS, de la répartition des postes (y compris Présidence) au sein du nouveau Bureau de l'UPDS.

La répartition des postes est la suivante :

Président : Franck BOUCHÉ, VALGO
Vice-Président pour le collège ingénierie : Jean-François KALCK, ARTELIA
Vice-Président pour le collège travaux : Laurent JAY, GRS VALETCH
Secrétaire : Nicolas FOURAGE, SOCOTEC
Trésorière : Ingrid HAMON, GINGER BURGEAP
Président de la Commission Hygiène & Sécurité : Pierre-Yves KLEIN, REMEA
Président de la Commission Technique : Yves GUELORGET, ANTEAGROUP
Président de la Commission Communication : Boris DEVIC-BASSAGET, SUEZ RR IWS Remediation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



FRANCK BOUCHÉ
Président de séance



Christel de LA HOUGUE
Secrétaire de séance